

ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique familiale Question écrite n° 226

Texte de la question

M. Maurice Leroy souhaite attirer l'attention de M. le ministre délégué à la famille sur les préoccupations et les attentes des associations familiales. Les UDAF et l'UNAF espèrent une meilleure concertation du Mouvement familial dans les grandes décisions relatives à la politique de la famille. Les associations insistent notamment sur la nécessité de dresser un bilan annuel de la politique familiale. Le rôle de la vie associative doit être réaffirmé et renforcé. En outre, une politique de la famille restaurée doit garantir les ressources permettant aux familles d'exercer leurs missions et maintenir la prise en compte de leurs charges dans la détermination de la faculté contributive. La solidarité de proximité et intergénérationnelle doit être favorisée. Le Mouvement familial considère également comme une priorité la politique d'éducation et l'importance de la fonction éducative dans les responsabilités familiales. Les UDAF et l'UNAF soulignent enfin la nécessité du renforcement de la lutte contre la précarité et la pauvreté. Il lui demande de lui indiquer les intentions du Gouvernement et les mesures qu'il entend mettre en oeuvre en matière de politique familiale.

Texte de la réponse

La concertation est au coeur de l'action du ministre délégué à la famille. C'est la raison pour laquelle il reçoit actuellement le mouvement associatif, notamment les associations membres de l'UNAF. Elles sont des partenaires essentiels à son action. La politique familiale du Gouvernement est axée sur trois principes : l'universalité, la liberté et la simplicité. Dans cet esprit, la création d'une « allocation unique de libre choix » est à l'étude. Elle aura pour objectif de compenser le coût de l'accueil du jeune enfant et de donner aux mères la liberté de travailler ou de suspendre leur activité, quel que soit le mode de garde choisi. Dès l'automne, le ministre délégué engagera à ce sujet une large concertation avec le mouvement familial et les acteurs du secteur. Un projet de prestation pourra être débattu lors de la prochaine Conférence de la famille, puis inscrit dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2004. La famille est un lieu unique de transmission des valeurs et un vecteur d'intégration. Les parents, premiers éducateurs, doivent, pour certains, être soutenus dans leur rôle. La politique du Gouvernement en faveur des familles en difficulté se veut résolument préventive et prendra la forme d'un renforcement de l'actuel réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents. En concertation avec les collectivités locales, le ministre délégué à la famille encouragera le développement de lieux d'écoute, de rencontre, d'échange d'information et de médiation pour les familles.

Données clés

Auteur: M. Maurice Leroy

Circonscription: Loir-et-Cher (3e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 226

Rubrique: Famille

Ministère interrogé : famille

 $\textbf{Version web}: \underline{\text{https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE226}}$

Ministère attributaire : famille

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 8 juillet 2002, page 2581 **Réponse publiée le :** 26 août 2002, page 2936